A Messieurs Moreau et Louis.

~~A Messieurs moreau chirurgien En Chef de l'hotel dieu de paris Et Sous Secretaire de l'academie de chirurgie~~

Messieurs

Le onze Et vingt un Mars 1767, vous avés donné une allestation sur un memoire intitulé, dissertation sur une plaie produitte par un Coup dépée a trois quarts. il n'y a que sept ou huit jours que j'ai Connoissance Et du memoire Et de votre jugement que je regarde Come surpris: En Efet, Et je me flate que vous En Convendrés lors que je vous aurai Exposé Le fait tel quil Est, Car il ne s'agissoit point du tout de la plaie detaillée dans la soy disante dissertation du sr Ruby mon Confrere, mais au contraire de Celle quil a decritte lui même dans un Rapport donné en justice que vous trouverés Cy joint, avec la dissertation - Comparés je vous prie, Messieurs, Et jugés:

Ce Rapport denonciatif a été suivy Environ trois semaines apres d'un Rapport de Contre visite ordonné par le juge, je vous Lenvoye Egalement; Le lieutenant de Monsieur Le premier chirurgien du Roy Et moy, ~~En~~ et chés nous sommes les auteurs, par consequent Les imposteurs ou faux freres designés dans la dissertation. C'est Entre Ces deux Raports que nous vous demandons un jugement; je ne presume pas, que vous regardiés Le notre Come faux, Cependant il Est Regardé Come tel par Le sr Ruby qui se fonde, surtout, sur les attestations quil a de vous: mais, Come il Est necessaire, Messieurs, que vous soyés instruits de toute Cette afaire pour nous juger, je vais vous L'exposer Le plus succintement quil me sera possible

un de nos Confreres, mr daubigny, Est apellé, vers les onze heures du soir, au secours d'un mourant; il ordonne Et on Envoye sur le Champs la domestique chés l'apoticaire, Elle se fait accompagner par le domestique d'un voisin qui Etoit alors chés le malade; Ces deux gens sont ataqués dans la Rue par des libertins qui insultent La fille Et maltraitent le garçon, la fille s'echape Et vient a la maison Crier au secours; Le maitre du garçon y acourt Et prie notre Confrere de vouloir L'accompagner, ils vont Ensemble, Le maitre demande son domestique, on tombe sur lui, mr daubigny se saisit de l'epée de Ce mr, donne des Coups Et fait Lacher prise; un de Ces Coups a fait la plaie En question. Le Blessé va se faire penser Ches Le sr Ruby qui dés le lendemain au matin Comence par lever le premier apareil Et Conseille a Ce blessé de faire un procés quil lui donneroit un Rapport. il Envoye dire au sr daubigny de passer Ches luy Cellui Cy S'y Rend, il se fait

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

ARC 45 n° 16

anoncer, on le fait attendre vne heure et demi, Enfin on vient lui donner audience En lui disant, Mr. vous avés blessé vn home hier au soir il me presse de lui delivrer vn Rapor. Le Sr. d. Repond. si vous Etés dans l'intention de le donner vous n'aviés pas besoin de m'en prevenir. d'ailleurs je ne Crois pas que Cet home soit dans le Cas de faire vn procés puisqu'il Etoit agresseur, Le Sr. R. Reprend, Mr. on me presse! he bien mon Confrere, dit Mr. d, donnés le! il Le donna En Efet et Conseilla au blessé, qui n'en avoit pas l'intention, ainsi qu'il l'a declaré depuis, de poursuivre vivement, parceque le Sr. d. avoit bon moyen de payer, Et que s'il accomodoit il ne devoit pas le faire a moins de Cinq Cens livres. plusieurs personnes, temoins des propos et de la Conduitte du Sr. Ruby Contre son Confrere En avertirent Cellui Cy qui demanda vne assemblée de notre College pour lui En porter ses plaintes, d'autant plus qu'il n'avoit jamais Eu Le moindre diferent avec le Sr. Ruby. l'un et l'autre furent Entendus, les temoins vinrent afirmer le fait, — l'huissier même qui instrumentoit Contre le Sr. d'aubigny, outré d'une telle Conduitte, lui En donna vne attestation par Ecrit; Le College — demanda au Sr. Ruby vne Copie de son Rapor, sur lequel, il delibera, qu'il n'en feroit aucun pendant vn an que de Concert avec vn de ses anciens Confreres; il a attaqué Cette deliberation et ataque En même tems notre Rapor de Contre visite.

je me flate, Messieurs, d'apres Cet Exposé, que vous nous rendrés justice, et je vous la demande tant au nom de ma Compagnie qu'en mon nom et que vous nous En donnerés vne attestation En Consequence; — je vous prie d'observer, que la plaie n'étoit qu'vne simple division des tegumens, ainsi que l'un et l'autre Rapor le Constatent, qui, si Elle avoit Eté pensée selon l'art, auroit dû Etre # terminée En Cinq ou six jours au plus et Cella sans diformitté dans la Cicatrice: Cependant Elle a duré trois semaines dans les mains de notre dissertateur. je ne vous — ferai point la Critique de sa dissertation, Elle ne le merite pas, ~~dat~~ d'ailleurs vous n'en avés adopté ny la theörie ny les idées, Et je suis — persuadé que vous n'en adopterés pas non plus ny le stile, ny le fonds

* il Est faux que lépée dont Cést servi mr. daubigny, fut une Epée trois quarts

dissertation sur une plaie produitte par un Coup dépée a trois quarts *

Un particulier Reçoit un coup dépée En forme de coup de sabre sur langle posterieur superieur du parietal droit transversallement, Ce qui Etablit une plaie de 15 a 16 lig de long quelqu'imposteur ou faux Confreres ont seu dire que Ce malade auroit du Etre totalement gueri En 5 jours au plus sans dautres Examens ny informations.

jobserverai aux Consultans que Ce prognostic Est dautant plus malin Et faux quil Est contraire aux Regles de lart il faut faire attention que la plaie dont il Est question a Eté faitte En dedolant formant Ce que nous apelons un double Eclat Eu Egard aux 2 tranchants de lépée qui a fait Cette division, que Cette meme division En formoit une Compliquée d'une seconde En Elle meme je veux dire que la pluralitté des tranchants de lépée a fourni une seconde plaie dans la premiere, que Cette double plaie a Etté accompagnée d'une legere inflamation dans le Comencement suivi par Consequend de supuration que la situation de la plaie ne favorisoit En aucune façon la Reunion Et quil Est de toute impossibilitté de pouvoir Cicatriser une telle plaie En 4 ou 5 jours, tout Chirurgien scait quon observe 4 tems dans la durée des plaies les plus simples quon puisse les supposer. le premier Est Celluy pendant lequel la plaie saigne Ce qui dure jusqu'a Ce quelle supure Et le moindre Espace que Ce tems peut durer supposant quil narrive aucun Empechement Cest pour le moins 5 jours dans les ~~plaies les~~ plus simples qui nont pu Etre Reunies

Le second Est Celluy ou Elle supure la supuration des plaies dure Encore plus ou moins longtems suivant la nature de la plaie Et les diferentes Circonstances qui laccompagnent. ainsi dans la plaie la plus simple Cést au moins 4 a 5 jours quil faut Compter.

Le troisieme Est Celluy ou la Regeneration des chairs arrivée Ce qui ne peut Etre Encore determiné la grandeur de la plaie la profondeur Et sont autant de Circonstances qui avancent ou Retardent la Regeneration des chairs. Le quatrieme Enfin Est Celluy de la Cicatrisation de la plaie on ne peut Encore fixer le tems Convenable a Cette operation lirregularitté de la plaie une vegetation fougueuse des chairs quon Est obligé de Reprimer quelquefois sont autant de Raisons solides pour Empecher de fixer un tems limité a la nature pour parvenir a Cette operation de la je conclus que le tems de 4 a 5 jours fixé pour la cure de la plaie Cy dessus specifiée Est un prognostic faux Et dicté par la mauvaise humeur attendu que je Regarde la plaie dont il Est question Come une plaie Composée quelle a Etté accompagnée d'inflamation dans les premiers jours que la vegetation des chairs a Etté irreguliére attendu sa Composition Et quil a falu par consequend Reprimer les dites Chairs Ce qui a du demander un tems Convenable, Et Enfin que 15 ou 18 jours quia Duré la cure totale Et parfaitte de la plaie susdite nest point un tems trop Considerable Et quil ne peut Etre Critiqué dailleurs quand il auroit duré plus long tems quel Est le chirurgien assez temeraire pour En jeter le tort au chirurgien traitant, il Est inutille de Repondre a une telle question l'experience nous montre tous les jours le contraire.

attestation de mr. moreau

il me paroit que le chirurgien qui a pensé la plaie Rapportée Cy dessus, Cést bien Conduit Et quil ny a aucun Reproche a lui faire. a paris le 11 mars 1767 signé moreau avec parraphe

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

attestation de mr Louis.

Sans adopter les principes theoriques de l'auteur de cet Exposé sur la regeneration des chairs et autres idées, je crois quil a été injustement blamé de n'avoir pas gueri son malade en 5 jours; la contusion faite, effet de la violence du coup et du bras haut mousse de l'épée a du produire une supurat.on il y a donc beaucoup de reproche a faire a celluy qui a la temeritté de juger que la cure auroit du être plus prompte. a paris le 21 mars 1767 signé Louis.

rapport denonciatif du sr Ruby donné a justice.

j'ai soussigné agregé au College de chirurgie de Rouen certifie avoir été requis a une heure apres minuit ou environ du 15 au 16. 8bre 1766 pour penser chez moy le nommé julien d'un coup qui m'a paru avoir été occasionné par un instrument tranchant, lequel a occasionné une solution de continuitté ou division des teguments a la partie posterieure droite de la tête accompagnée d'une legere hemorragie, et ayant été le matin pour voir et visiter led. julien je l'aurois trouvé au lit avec une douleur sourde a la tête ce qui m'a determiné a le saigner du bras ensuitte j'ai levé l'apareil pour y en apliquer un nouveau, me reservant d'observer si besoin est ce qui en resultera par la suitte. fait a Rouen ce 18. octobre 1766 signé Ruby.

n.o 2

Rapport de contre visite ordonné du juge, des srs thibault et pillore

Raporté par nous chirurgiens soussignés, que ce jourdhuy 25. 8bre 1766. vers les 7 heures du soir, en vertu de l'ordonnance de mr le Lieutenant criminel du bailliage de cette ville, nous nous sommes transportés rüe et parroisse st Eloy chez le nommé julien forcheron garçon perruquier pour le visiter que nous avons trouvé aupres de son feu, et auquel nous avons observé vers l'angle posterieur superieur du parietal droit une cicatrice boursouflée et crouteuse, ou pour tout dire mal faite, longue d'environ un pouce, resultante d'une plaie simple des teguments, espece de diacopé superficiel qui ayant été pensé methodiquement a dû être terminée en 4 ou 5 jours au plus, même avec une bonne cicatrice, et ce sans empecher led. forcheron de vaquer aux devoirs de son etat: ce que nous certifions veritable en foy de quoy nous avons delivré le present. a Rouen les jour et an que dessus. signé thibault, pillore.

Copie qu'a donné ~~[illegible]~~ + au college, le sr Ruby, de son rapport et sur laquelle il a été deliberé comme on la vu precedamment.

je soussigné agregé au College de chirurgie de Rouen, certifie ~~[illegible]~~ qu'ayant été requis dans la nuit du .. au .. sur le minuit ou environ pour penser le nommé . d'un coup qui m'a paru avoir été produit par un instrument tranchant lequel est situé sur la partie laterale droite et posterieure de la tête superieurement et m'étant transporté chez le malade le lendemain matin je l'aurois trouvé dans son lit et l'aurois saigné pour eviter quelque accident. ce que je certifie veritable. a Rouen le ... jour et an que dessus.

C 45